

Parents d'élèves, enseignants, acteurs éducatifs

Organisation de la
semaine scolaire sur Nangis
4 jours ½ ou 4 jours
À VOUS DE CHOISIR !

Consultation le mardi 6 février 2018



Anne-Marie Olas
Adjointe au maire
en charge de l'éducation

Chers parents,

Vous le savez, fin juin 2017, les communes ont été informées par décret qu'elles pouvaient revenir à la semaine scolaire de 4 jours.

Au moment de cette annonce, l'organisation de la rentrée scolaire sur Nangis était finalisée, les personnels des écoles et les professionnels encadrant les activités périscolaires recrutés.

Nous avons donc fait le choix de garder, pour l'année scolaire 2017-2018, l'organisation mise en place depuis maintenant 3 ans.

Nous avons estimé que cette décision ne pouvait être prise par la seule municipalité ; que les parents, les enseignants, l'ensemble des intervenants avaient leur mot à dire sur l'organisation du temps scolaire et sur des changements qui engagent les années à venir.

Une telle décision ne peut en effet se prendre dans la précipitation. Nous avons donc organisé des

réunions publiques les 5 octobre et 22 novembre derniers afin de vous donner des informations émanant de chercheurs, de chronobiologistes, de spécialistes de l'enfance... pour que vous puissiez vous déterminer en connaissance de cause.

Aujourd'hui, le choix est entre vos mains. Vous avez à vous prononcer entre deux options :

- A) La semaine de 4 jours ½ avec maintien des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.), avec classe le mercredi matin ou le samedi matin.
- B) La semaine de 4 jours.

Pour vous aider à faire votre choix, vous trouverez dans ce document les avantages et inconvénients des deux options proposées. En fonction de votre choix, les N.A.P. seront maintenues ou supprimées. C'est la raison pour laquelle vous trouverez également des éléments de bilan sur leur fréquentation, la nature des activités proposées et suivies par les enfants. Le temps scolaire ne représente que 10 % de la vie de l'enfant, il est donc important de s'intéresser à l'ensemble de ses autres temps éducatifs (la famille, le périscolaire...).

Le résultat de la consultation du 6 février sera respecté par le Conseil municipal et l'organisation choisie sera mise en place pour la rentrée de septembre prochain. C'est donc tous ensemble que nous déciderons de l'organisation de la semaine scolaire de nos enfants.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

► Quel bilan depuis 3 ans ? ◀

Taux de participation des enfants

70 % en maternelle et 85 % en élémentaire soit près de 80 % de participation avec une assiduité des enfants au fil des années.

Une activité contrôlée

Les temps périscolaires de Nangis sont déclarés auprès de la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale (service de l'État) et garantissent la mise en place de normes strictes (taux d'encadrement, qualification des acteurs éducatifs, élaboration d'un projet pédagogique...).

Des objectifs et un projet éducatif

Proposer des activités variées, de découverte qui contribuent au développement de l'enfant et à leur ouverture d'esprit, dans un cadre détendu et dans la bienveillance. Donner la possibilité aux enfants d'émettre leur choix d'activité par session (entre chaque période de vacances).

Des valeurs partagées

La mixité, la coopération, le sens de l'effort, la créativité, la solidarité et l'entraide.

Des activités variées

L'archéologie, la sophrologie, les activités autour de l'alimentation, le théâtre, le développement de l'image de soi, la musique, le travail de la laine, la découverte de sa ville, le bricolage, les sciences, les créations artistiques, les activités autour du livre, les activités intergénérationnelles, l'ouverture sur le monde et bien entendu tous les sports en passant par les jeux collectifs, de coopération, d'opposition...

Encadrées par des professionnels diplômés

Une référente dans chaque école : directrices du périscolaire.
Des animateurs professionnels : CAP « petite enfance », BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur), BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).
Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).
Des professionnels diplômés et spécialisés dans leur discipline : la musique, l'archéologie, les activités physiques, les activités artistiques...

LES ENFANTS SATISFAITS

Résultat d'un questionnaire donné aux enfants, dans toutes les écoles, en juin 2017. Les N.A.P. leur permettent de découvrir des choses, d'être avec leurs copains, ils sont satisfaits.

Aimerais-tu avoir la possibilité de ne rien faire ?



As-tu découvert de nouvelles choses ?



Es-tu avec tes copains ?



Penses-tu important de faire des choix d'activités ?



Es-tu satisfait des activités proposées ?



Projets communs

Les relations entre acteurs éducatifs se sont construites peu à peu, des rencontres et des échanges se sont multipliés et ont permis d'élaborer des grands projets communs tels que « le cirque » à l'école élémentaire des Rossignots. Elles favorisent également la continuité éducative.

4 jours 1/2 ou 4 jours

Argumentaire

Option A

Semaine de 4 jours 1/2 de classe
(avec maintien des N.A.P.)

AVANTAGES

- Apprentissages scolaires mieux répartis, régularité du lever.
- Le matin est plus propice aux apprentissages (le mercredi ou le samedi).
- Si mercredi matin, même jour de classe que le collège et le lycée.
- Le samedi matin favorise les rencontres : climat serein et échanges avec les familles.
- Les enfants découvrent des compétences ou des passions qu'ils auraient ignorées s'ils n'avaient pas participé aux N.A.P.
- Les N.A.P. participent à l'épanouissement physique et psychique des enfants en améliorant l'écoute, l'attention et donc l'apprentissage.
- Respect du rythme biologique des enfants avec une régularité veille/sommeil sur 5 jours.

INCONVÉNIENTS

- Semaine longue avec une baisse de la concentration dès le jeudi.
- La journée incomplète est source d'absentéisme.
- Le samedi matin d'école raccourcit le temps passé en famille.
- Déplacement des enfants hors de l'école : afin d'éviter d'occuper les classes pour d'autres activités.

Option B

Semaine de 4 jours de classe
(avec suppression des N.A.P.)

AVANTAGES

- Coupure en milieu de semaine, les élèves sont plus calmes le jeudi.
- Possibilité de programmer des visites médicales chez des spécialistes le mercredi matin.
- Possibilité d'accéder à des activités proposées par les associations le mercredi matin.
- Les locaux scolaires ne seront plus partagés.
- Il n'y aura plus confusion entre le temps scolaire et périscolaire.
- Moins de dépenses pour la municipalité avec la suppression des N.A.P.
- Journée complète en accueil de loisirs avec des activités différentes, des sorties, des pique-niques...
- Le sport est une activité utile pour le bien-être si elle est pratiquée plutôt dans la journée qu'en soirée.

INCONVÉNIENTS

- Les enfants se couchent plus tard le mardi soir, ce qui génère de la fatigue.
- L'augmentation du temps libre n'est pas toujours source d'épanouissement.
- La suppression d'ateliers de découverte appréciés par les enfants.
- Suppression des N.A.P. : perte d'emploi pour certains personnels et réaménagement d'emplois du temps.
- Frais supplémentaires pour les familles.
- Les enfants ne participent plus à des activités éducatives en dehors de l'école.
- « La semaine de 4 jours de classe est un contresens biologique pour l'enfant » (Académie de médecine, 2010), « la pire des solutions » (Sénat, 2017).

MARDI 6 FÉVRIER

CHOISISSEZ ENTRE 4 JOURS ½ ET 4 JOURS DE CLASSE

Quelle semaine scolaire pour mon enfant ?

Option A - semaine de 4 jours ½ de classe, dont 1 après-midi d'activités périscolaires (école le mercredi matin ou le samedi matin) : **de 8h30 à 12h et de 14h10 à 16h20.**

Option B - semaine de 4 jours de classe : **de 8h30 à 12h et de 14h10 à 16h40.**

LA CONSULTATION **Mode d'emploi**

Qui peut participer ?

- Chaque parent d'élève(s), enseignant et acteur éducatif.
- Vous ne pouvez voter qu'une seule fois même si vous avez plusieurs enfants.

Quand et où ?

- La consultation est fixée au mardi 6 février 2018 entre 8h15 et 16h45 dans l'école de votre enfant.

Comment participer ?

- Ce document explicatif et un bulletin de participation vous ont été envoyés par voie postale à votre domicile personnel à partir du 28 janvier 2018.
- Vous devez cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre choix et déposer votre bulletin dans l'urne installée dans l'école de votre enfant.
- Votre bulletin ne doit comporter aucune rature ni aucun signe distinctif.
- Des bulletins seront également mis à disposition dans les écoles le jour de la consultation.

Vous n'êtes pas présent le jour de la consultation ?

- 1) Mettez votre bulletin rempli dans l'enveloppe fournie.
- 2) Mettez cette enveloppe dans celle comportant l'adresse de l'école, sans oublier d'inscrire les nom et prénom de votre enfant.
- 3) Vous pouvez transmettre votre pli jusqu'au 5 février dans le cahier de correspondance de votre enfant, ou le remettre directement au personnel scolaire. Vous pouvez également **l'affranchir** et l'envoyer par voie postale, afin que votre pli arrive au plus tard le 5 février.